

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

83/018 du 11/01/1983
DECRET N° /LS.S/LGSI/LS.F/SP.2
portant promotion à trois (3) ans au
titre de l'année 1980, des fonction-
naires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique), en tête : Monsieur
LEDIRIN Jean.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/LS.S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

DFI.

(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21.6.60 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-130/LF du 3.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-197/FI du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-190/FI du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 65-44 du 12.2.65 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 63-376 du 22.11.63 fixant le
statut des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la
Santé Publique de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65-50 du 16.2.65 fixant le statut com-
mun des cadres administratifs de la Santé Publique de la Répu-
blique Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65-170/FI du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-190/FI du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80-630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n°
80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres;

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/015 /LS.S/LGSI/LS.F/Sl.2 du
11/01/1983 portant inscription au tableau d'avancement de l'an-
née 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et dressant la
liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'an-
cienneté à trois (3) ans.

LE DECRET

ARTICLE 1er. - Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après
au titre de l'année 1980 les fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique)
dont les noms suivent : LCC = 100 ans.

A) - ADMINISTRATEURS DE SANTE

AU 3ème ECHELON

Mr. - MAKIM Jean - P.C. du 23.10.81 - Organisation PCT Brazzaville

AU 4ème ECHELON

Mr. - MBOUMBOU-MOUELE Daniel - P.C. du 16.9.81 - Sect. Op. n° 1 D/ville

B) - M E D E C I N S

AU 5ème ECHELON

Mr. - DIRATH Grégoire Marie Joseph - P.C. du 10.8.81 - Hôp. Général D/ville

AU 6ème ECHELON

MM. - KAMIEOUYA Guy Basile - P.C. du 28.5.81 - Hôp. 31 Juillet Owando

- NKOUL Jean Louis - P.C. du 23.8.81 - Stage en France

AU 7ème ECHELON

MM.

- MANISSA Antoine - P.C. du 1.2.81 - Stage en France

- SILOU NISSAMA Jacques - P.C. du 22.9.81 - Hôp. Militaire Brazzaville

- SENGAL Joseph - P.C. du 1.8.81 - Sect. Op. n° 2 du SEGE Pointe-Noire

AU 8ème ECHELON

Mr. - ... P.C. du 16.7.81 - ... Brazzaville

AU 9ème ECHELON

Mr. - PILL Antoine - P.C. du 17.10.81 - Hôpital A. SICE Pointe-Noire

C) - P H A R M A C I E N S

AU 6ème ECHELON

Mr. - DIAKOLO Rigobert - P.C. du 5.7.81 - Socophar Brazzaville

AU 7ème ECHELON

Mr. - OPA Jean François - P.C. du 2.11.81 - Labo. Nat. Santé Publique D/ville

AU 9ème ECHELON

Mr. - YALA Fidèle - P.C. du 12.12.81 - Hôpital Général Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 11 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMEC MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossotoumba LEKOUNDZOU.-

-DFT.....	3
-DB.....	3
-DCF.....	1
-MF.....	1
-MS/S.....	1
-DGSP.....	30
-ORGANISATION PCT B/VILLE.....	1
-Hop. Gén. B/VILLE.....	1
-Hop. L. Sicé Pointe-Noire.....	1
-Hop. Militaire B/ville.....	1
-Hop. 31 Juillet Owando.....	1
-C.Med.Social Fonct. des Entreprises.....	1
-SECOPHAR B/ville.....	1
-LNSP B/ville.....	15
-INTERESSES.....	1
-JORPC.....	1
-GCM/BC.....	3
-Secteur Opérat. n° 1 du SCS B/ville.....	1
-Région de la Cuvette.....	1
-Région du Mouilou.....	1